

**Convention régionale  
pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons,  
les femmes et les hommes, dans le système éducatif**

**2005 – 2006 - 2007**

**avenant janvier 2006 – juin 2007**

Signé entre :

- Le Préfet de la Région Pays de la Loire
- Le Recteur de l'Académie de Nantes
- Le Président du Conseil Régional
- Le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Le 8 mars 2006



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



## **I. FAIRE EVOLUER LES REPRESENTATIONS STEREOTYPEES DES ROLES SOCIAUX DES GARÇONS ET DES FILLES, DES FEMMES ET DES HOMMES, ET DE L'IMAGE QU'ILS ONT D'EUX-MÊME :**

1/ Projet de l'IUFM : intégrer la dimension "égalité des chances" dans le plan de formation initiale des professeurs du premier et du second degré

2/ Orientations académiques :

- Favoriser l'intégration de la dimension "égalité des chances" dans les projets d'établissement et dans l'action éducatrice. Les textes relatifs à l'éducation à l'orientation, aux procédures et à la citoyenneté font explicitement référence à cette dimension. La circulaire rectorale du 11 janvier 2006 (« parcours scolaires, orientation et affectation des élèves ») incite tout particulièrement les équipes éducatives à développer chez les élèves l'esprit d'ouverture et la curiosité lors des stages, visites ou salons afin de lutter contre les stéréotypes et les représentations approximatives.
- Favoriser l'actualisation des règlements intérieurs par un travail auprès des CPE à l'occasion de réunions départementales.

3/ Objectif de la délégation régionale et des missions départementales aux droits des femmes et à l'égalité : Valoriser les femmes dans les différents champs du savoir et dans les disciplines enseignées :

- En SARTHE, en janvier, sera organisé un colloque "Femmes d'Histoire": avec 3 conférences-débats adaptées à chaque niveau d'âge, dans un collège, un lycée, une université

4/ Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole, adopté le 24 juin 2004, a intégré la problématique de l'égalité des chances. Une évaluation à mi-parcours de ce projet sera réalisée au cours de l'année scolaire 2006- 2007.

5/ Objectif du Conseil Régional :

- En lien avec le rectorat de l'Académie de Nantes, organiser à l'occasion du 8 mars, chaque année, des rencontres et des débats autour des projets sur l'égalité hommes/femmes réalisés dans les lycées et les centres de formation d'apprentissage.

6/ Objectif transversal aux signataires :

- Intégrer la problématique de l'égalité professionnelle dans les contrats d'objectifs de branche conclus entre l'Etat, le Conseil Régional et les branches.
- Réaliser un état des lieux des mesures relatives à l'égalité professionnelle dans les contrats d'objectifs signés ou en cours de signature en 2006.
- Intégrer dans le contrat d'objectif « agriculture » l'information et la communication sur les métiers. La création d'outils pédagogiques en direction des publics scolarisés en 3<sup>ème</sup> de collège est envisagée avec prise en compte de l'élargissement des choix professionnels des filles aux métiers de l'agriculture.

## II. ELARGIR LES CHOIX SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS DES FILLES ET DES GARÇONS, POUR FAVORISER LEUR INSERTION DANS LE MONDE DU TRAVAIL, DES L'ORIENTATION :

### **A) Elaborer des outils à partir d'indicateurs pertinents pour diversifier les choix d'orientation professionnelle des filles et des garçons :**

#### 1) Réaliser des outils de suivi de l'évolution de la mixité des formations et l'insertion professionnelle :

##### a) Par le rectorat

- Réalisation par le SAIO d'une note technique comportant des données statistiques et des références d'outils. Diffusion aux établissements et aux CIO.
- Mise à jour régulière et enrichissement de la rubrique «égalité mixité», sur le site du rectorat notamment à l'occasion de la diffusion de la campagne «Donnez des Elles aux Sciences et Techniques» dans les établissements scolaires. Le dossier du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des jeunes filles (PVST) et le calendrier 2006 seront téléchargeables à partir du site.

##### b) Par l'inspection académique de SARTHE et les signataires de la charte départementale en lien avec la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité:

- Faire un état des lieux des actions réalisées dans les écoles, collèges, lycées et LP, CIO et MGI (Inspection académique) ;
- Constituer un fonds documentaire au Centre de documentation pédagogique (CDDP) de la SARTHE.

#### 2) Développer des outils de promotion de l'égalité :

##### a) Une image mixte des métiers sera donnée dans les outils régionaux impliquant l'ensemble des signataires :

- sur les sites de l'Académie de NANTES du Conseil Régional
- sur le site MEFormer.org
- dans les brochures de la Délégation régionale de l' ONISEP
- par la réalisation d'une fiche pédagogique "élargissement des choix professionnels" sur le site [www.meformer.org](http://www.meformer.org)
- avec la mise en ligne, sur le site Internet du CDDP de la SARTHE, d'éléments concernant l'égalité filles-garçons dans le système scolaire

##### b) La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité :

diffusera la campagne «Donnez des Elles aux Sciences et Techniques», complétée du DVD de promotion du PVST:

- dans les lycées aux classes de terminale, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive ;
- dans les collèges avec une 1<sup>ère</sup> diffusion du kit et du DVD pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>;

##### c) L'Education Nationale :

Réalisation d'une mallette pédagogique : Cette mallette, réalisée par le SAIO et l'ONISEP, avec l'appui de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, sera destinée aux établissements scolaires (professeurs ou documentalistes), aux corps d'Inspection et aux CIO. Elle contiendra des outils divers permettant aux équipes éducatives d'engager des actions pour promouvoir l'égalité des chances. Une contribution du fonds social européen (FSE) sera sollicitée.

La mallette sera achevée en mars 2006 ; elle sera ensuite testée dans plusieurs établissements et CIO.

La version définitive, après d'éventuels ajustements, sera disponible en juin pour une diffusion à la rentrée 2006 ; elle fera partie des outils dont la DR ONISEP assurera la promotion dans les établissements scolaires publics et privés.

- En SARTHE, l'Inspection académique réalisera également une mallette pédagogique
- En VENDEE, la mallette pédagogique «La technologie c'est aussi pour les filles» sera support pédagogique pour les professeurs principaux de collèges publics du département.  
Cette mallette a été réalisée en 2005, par le groupe «de la mixité à l'égalité» animé par l'Inspection académique et la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

d) L'enseignement agricole :

Poursuivra la thématique de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans l'enseignement agricole sur le site de l'enseignement agricole public ([www.sillage.educagri.fr](http://www.sillage.educagri.fr)).

Diffusera et valorisera le film : «ouvrir les champs du possible»

- dans les établissements agricoles
- dans le réseau des partenaires
- dans les réseaux d'information et d'orientation
- dans le réseau national «égalité des chances» du ministère de l'agriculture

Une version courte sera diffusée sur Internet

e) Le Conseil Régional :

- proposera une boîte à idées consacrée aux actions éducatives dans la rubrique «parité Homme/Femme», sur son site web ;
- en lien avec le rectorat :
  - o soutiendra les initiatives relatives à la question de l'égalité homme – femmes prises par les CESC des lycées et des CFA
  - o valorisera chaque année les projets réalisés dans les lycées et les CFA.

**B) Développer l'information et la formation à l'égalité professionnelle**

1) Par la promotion des différents prix régionaux

a) En région : augmenter le nombre de prix de la vocation scientifique et technique (PVST) suivant deux objectifs :

- organiser des actions de sensibilisation et de promotion du PVST auprès des élus, des personnels et des partenaires des signataires de la convention.
- augmenter le nombre de candidatures par l'information du public dans les magazines des collectivités signataires et dans les médias.

b) En VENDEE : Organiser un concours «sciences et techniques : histoire de filles», créé par le groupe «de la mixité à l'égalité» animé par l'Inspection académique et la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Il incite à découvrir et valoriser un métier scientifique et technique par la réalisation d'un reportage.

2) Par les manifestations relatives à l'orientation : salons, Olympiades des métiers (sélection régionale), Olympiades des reporters :

- a) La question de la diversification de l'orientation est une question transversale à toutes ces manifestations. La préparation de Formathèque 2007 comme des sélections régionales des Olympiades des métiers prendra en compte cette dimension. L'enquête du SAIO (juin 2005) auprès de 400 élèves de 3<sup>ème</sup>, trois mois après leur passage sur le salon Formathèque – Olympiades des métiers, montre qu'il faut renforcer la dimension «découverte des métiers».
- b) Le DVD tiré des productions d'élèves dans le cadre des Olympiades des reporters (2004-2005) sera diffusé à tous les établissements scolaires et CIO de l'Académie et pourra servir de support à des actions de découverte des métiers et de diversification de l'orientation.

**C) Améliorer l'accueil des filles dans les établissements scolaires majoritairement masculins, notamment par l'aménagement des internats, des vestiaires, des sanitaires...**

- Le Conseil Régional a inscrit, dans son plan pluriannuel d'investissement, la construction :
  - de vestiaires pour les jeunes filles ;
  - d'un internat à l'EREA de CHANGE dans la SARTHE.

### III. PROMOUVOIR UNE EDUCATION NON SEXISTE FONDEE SUR LE RESPECT MUTUEL DES DEUX SEXES ET LE DEVELOPPEMENT DES RESPONSABILITES

#### 1) Objectifs du rectorat :

- Etablir une présentation sexuée des effectifs scolaires lors des publications statistiques (selon les recommandations européennes et par anticipation de notes ministérielles en cours d'élaboration).
- Favoriser l'actualisation des règlements intérieurs des établissements pour intégrer le fait que les attitudes sexistes relèvent de comportements discriminatoires et susciter un travail spécifique sur ce point avec les élèves.
- Analyser des données du logiciel SIGNA concernant les violences sexistes : 1,22 % des signalements concernent des violences «à caractère sexuel».

#### 2/ Objectifs transversaux aux signataires :

**a) Mobiliser et sensibiliser les jeunes** à la problématique de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, par le biais de leurs représentants institutionnels (les délégués), notamment au sein de leurs instances participatives :

- Au conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) : ce thème sera proposé chaque année aux élus lycéens dans le cadre des journées de regroupement
- Dans les conseils de vie lycéenne (CVL), les élus lycéens seront invités à aborder la question de l'égalité
- Au conseil régional des délégués d'élèves de l'enseignement agricole public.
- Au conseil régional des jeunes (CRJ), les représentants de jeunes de la région des Pays de la Loire seront invités à s'emparer de ce sujet en vue d'actions futures. Cette thématique de l'égalité entre les hommes et les femmes pourra faire partie des questions abordées par l'une ou l'autre commission du CRJ.

**b) Contribuer à l'élargissement de l'information** et l'éducation à la sexualité aux différents niveaux du système éducatif par :

- Le développement des actions de formation « éducation à la sexualité et au respect mutuel » inscrites au Plan Académique des formations 2006 – 2007 et destinées aux équipes éducation. En 2005 - 2006, deux actions sont programmées.
- L'analyse des statistiques régionales concernant la délivrance de la contraception.
- La diffusion de la plaquette et de l'exposition d'information sur la contraception dans les lycées et les collèges de l'Académie. L'ensemble a été conçu par le comité de pilotage départemental d'information sur la contraception de LOIRE-ATLANTIQUE animé par la DRDFE. La plaquette a été départementalisée pour la page indiquant les adresses des centres de planification familiale et d'interruption volontaire de grossesse.

#### IV. METTRE EN ŒUVRE LES OBJECTIFS PRECITES

En collaboration avec la déléguée régionale et les chargées de missions aux droits des femmes et à l'égalité, la réalisation de ces objectifs se fera :

1) pour les établissements de l'Education nationale par :

- Une animation des personnes qui se sont portées volontaires pour être « correspondants égalité » (au niveau des bassins de formation ou des établissements). Cette animation est réalisée au plan départemental
- La formation des correspondants volontaires au cours d'une journée de formation prévue au Plan Académique de Formation.

2) pour les établissements de l'enseignement agricole

- dans le cadre de la nouvelle organisation de la mission Egalité des chances avec un correspondant académique, chargé plus particulièrement du développement de l'information et la communication, des relations avec les partenaires institutionnels et du suivi des projets de l'enseignement agricole privé
- une correspondante de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt pour le suivi du prix de la vocation scientifique et technique
- un correspondant «Egalité des chances» pour l'enseignement agricole public.

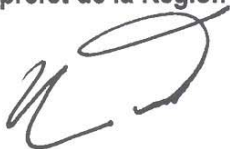
Ces correspondants seront membres du réseau national «Egalité des chances» du ministère de l'agriculture.

3) pour le Conseil Régional :

- une conseillère régionale a été nommée référente pour une prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, transversale dans toutes les commissions du Conseil Régional.
- le suivi de la convention sera assuré par la personne en charge des actions éducatives à la direction de l'éducation.

Nantes, le 08 MAR. 2006

**Le préfet de la Région Pays de la Loire**



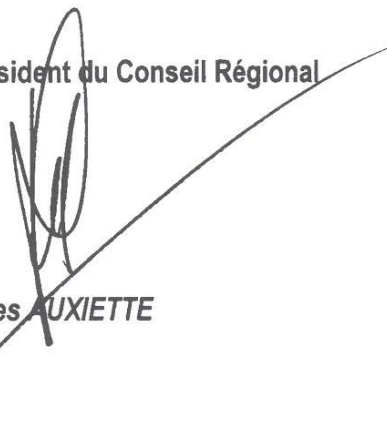
**Bernard BOUCAULT**

**Le recteur de l'Académie de NANTES**



**Bernard DUBREUIL**

**Le président du Conseil Régional**



**Jacques AUXIETTE**

**Le directeur régional de l'agriculture et de la forêt**



**Jean Noël MENARD**